

POUR LA NATURE AU CŒUR DES TERRITOIRES



REVUE D'INITIATIVES LOCALES POUR LE VIVANT

lpo-anjou.org



LA LPO ANJOU, LA LPO PRÈS DE CHEZ VOUS

La LPO Anjou est une association loi 1901, d'intérêt général, en convention avec la LPO France. Forte de **près de 2000 adhérents**, et appuyée par une **équipe de 28 salariés**, avec son siège à Angers et une antenne à Saumur, ainsi que des **groupes locaux de bénévoles**, la LPO Anjou a pour vocation la **protection de la biodiversité dans le département du Maine-et-Loire**.

À travers la connaissance, la conservation, la gestion d'espaces naturels et la sensibilisation à l'environnement, la LPO Anjou accompagne tous les acteurs du territoire pour accueillir la biodiversité dans tous les milieux.

Le livret qui suit a pour but d'inspirer les élus — ou les candidats à des élections locales — et les techniciens territoriaux en donnant des idées concrètes, accessibles, et réalisables.

SOMMAIRE

ÉDITO	3
CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ DE SON TERRITOIRE	4
PRÉSERVER ET RESTAURER SES ESPACES	6
PROTÉGER LES ESPÈCES	8
SENSIBILISER ET FORMER LES PUBLICS	10

ÉLUS, AGENTS DE COLLECTIVITÉS : CE LIVRET EST POUR VOUS !

Ce livret qui peut se lire à la façon d'un recueil de chroniques – où chacun piochera à sa guise des idées, des inspirations, dans le récit de territoires en mouvement - **réunit une sélection d'expériences menées en Anjou**. L'objectif est simple : montrer – par des exemples concrets – que **chaque collectivité, quelle que soit sa taille, ses moyens et ses particularités, peut agir, si elle le décide, pour protéger et restaurer la nature à son échelle**. Cette publication entend également rendre hommage à des initiatives originales, collaboratives, souvent inédites, à essayer et retranscrire ailleurs. Elle aspire enfin à montrer la diversité des actions sur lesquelles une collectivité peut choisir de se faire accompagner par la LPO Anjou.

« Le sauvetage d'une espèce, la reconstitution d'une Nature plus entière me paraissent la façon la plus radicale de travailler au salut des hommes » écrivait le naturaliste Robert Hainard. Ce livret d'actions s'inscrit pleinement dans cette idée, illustrant la conciliation entre le respect du vivant et l'épanouissement de l'être humain. Mais ceci n'est possible qu'avec **la détermination des élus locaux, qui osent mettre la biodiversité au cœur de leur projet de territoire et ainsi en renforcer son attractivité, sa qualité de vie et sa résilience**.

La vocation et les missions de la LPO Anjou couvrent un large spectre d'actions, de la sensibilisation du plus grand nombre (élus et agents des collectivités, acteurs économiques, milieu scolaire, grand public...), à la renaturation ou la restauration d'espaces naturels, au suivi et à la protection des espèces, à l'accompagnement à la conception et réalisation de projets d'aménagement urbain, à l'amélioration des connaissances naturalistes... **Les équipes de la LPO Anjou travaillent ainsi avec une grande pluralité d'institutions dans les territoires : région, département, intercommunalités, communes, parcs naturels régionaux, associations socio-culturelles**, en cherchant à s'adapter aux contraintes et aux impératifs de chacun, sans jamais renier ses convictions, au nom de l'intérêt général.

C'est de cette richesse d'actions que ce livret témoigne. Les projets présentés sont classés en **quatre chapitres** : « **connaître la biodiversité de son territoire** », « **préserver et restaurer ses espaces** », « **protéger ses espèces** », « **sensibiliser et former les publics** ». Issue d'une sélection non exhaustive, chaque action présentée ici illustre la capacité des élus et de leurs services à faire émerger une initiative vertueuse, qui pourra sans nul doute inspirer d'autres collectivités à leur tour.

Ce livret est inspiré de la revue d'initiatives locales de la LPO France, qui regroupe des actions innovantes, ambitieuses et inspirantes en faveur de la biodiversité, portées par des collectivités avec l'appui des antennes LPO locales. Vous pouvez retrouver cette revue d'initiatives sur [le site de la LPO France](#).

CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ DE SON TERRITOIRE

Connaître la biodiversité d'un territoire, c'est d'abord ouvrir un champ des possibles en matière d'actions de préservation et de valorisation à partir d'un diagnostic précis. Que ce soit à travers les programmes d'Atlas de la biodiversité communale (ABC), les observatoires régionaux ou départementaux, les inventaires et les outils d'amélioration de la connaissance naturaliste, la LPO accompagne les collectivités qui soutiennent ou se lancent dans ces projets.

Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Pour mieux connaître la biodiversité de proximité, certaines collectivités s'engagent dans un **programme d'Atlas de la biodiversité communale (ABC)**. Ces atlas sont un moyen pour la commune d'intégrer ses concitoyens dans sa démarche environnementale, tout en récoltant des informations et des données scientifiques sur les espèces présentes sur la commune. Certaines communes peuvent même être récompensées aux Trophées des ABC : en 2024, c'était le cas d'une commune du département, félicitée pour la mobilisation de ses citoyens et des acteurs du territoire.



© Camille Gaudin

Recensement d'arbres-gîtes potentiels

Les collectivités peuvent s'engager à connaître les milieux favorables sur leur territoire, notamment à l'aide de prospections. Sur un espace naturel sensible, une commune a recensé, avec l'aide de la LPO Anjou, des arbres-gîtes potentiels en faveur des chauves-souris. Grâce à des prospections menées sur ce territoire, **certaines arbres fa-**

Arbre-gîte potentiel

vorables ont été marqués afin de les préserver et de les protéger, et ainsi assurer aux chauves-souris un gîte pérenne.

Financement de suivis naturalistes

Les collectivités peuvent aussi s'engager financièrement en soutenant des programmes et des suivis naturalistes (bagueage, comptages concertés...). Ces suivis servent à mieux connaître la biodiversité présente sur la commune, mais aussi à **établir des analyses scientifiques** des populations, et par la suite, déterminer un plan d'actions pour améliorer l'état des populations et leurs milieux.



© Mathurin Aubry

Bouscarle de Cetti baguee

PRÉSERVER ET RESTAURER SES ESPACES

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la préservation des espaces naturels. Face à l'urbanisation croissante, à l'érosion de la biodiversité, à la pollution et aux effets du changement climatique, il est plus que jamais nécessaire d'agir localement pour préserver ces milieux vulnérables. En protégeant ces espaces, les collectivités investissent dans la qualité de vie de leurs habitants, dans la résilience de leur territoire et dans un héritage durable pour les générations à venir.

Mise en Refuge LPO

Le programme Refuge LPO offre un accompagnement aux collectivités souhaitant s'engager pour la biodiversité. Créer un Refuge LPO, c'est **protéger un terrain communal, et offrir un refuge pour la biodiversité de proximité**. Ces terrains sont souvent valorisés auprès des concitoyens, car ils améliorent le cadre de vie au sein même du territoire communal.



Panneau pédagogique dans un Refuge LPO

© Olivier Loir

Plans de gestion d'espaces naturels

En élaborant un plan de gestion à l'aide d'acteurs experts, les communes peuvent préserver et protéger les espaces naturels. Ces plans de gestion permettent de prendre des **mesures favorables aux espaces** : pâturage, élaboration ou fermeture de sentiers spécifiques, concertation avec les acteurs du territoire... Et toutes ces mesures favorisent la biodiversité de proximité !

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT est un dispositif permettant aux acteurs du système alimentaire et aux collectivités de s'accorder sur des objectifs communs en faveur d'une alimentation durable. En incitant à une production agricole locale soucieuse de l'environnement, le PAT contribue directement à préserver la biodiversité dans les exploitations agricoles du territoire. Ce dispositif a été mis en place dans une grande ville du département, avec pour objectifs : atteindre au moins 50% d'alimentation durable dans les assiettes des habitants, doubler l'autonomie alimentaire du territoire, et **doubler la surface des exploitations agricoles à forte qualité environnementale**.



© LPO Anjou

Bocage

Obligations Réelles Environnementales (ORE)

Les ORE permettent à une commune de **protéger durablement un espace naturel** en accord avec son propriétaire, grâce à un contrat avec le propriétaire du terrain. C'est un **outil souple pour préserver une prairie, une zone humide, une haie ou un corridor écologique, y compris dans des secteurs stratégiques** (ex. : emprises ferroviaires, friches, berges, bords de routes). Les ORE sont particulièrement utiles pour sécuriser des sites à forts enjeux écologiques, ou pour maintenir des continuités écologiques. La collectivité peut donc agir, même sans acheter le terrain. La LPO Anjou peut accompagner la collectivité dans l'identification des sites et les modalités de contractualisation d'ORE.

PROTÉGER LES ESPÈCES

Les collectivités sont en première ligne pour protéger les espèces faunistiques et floristiques de leur territoire. Agir à l'échelle locale permet d'amorcer des actions concrètes et durables, favorisant non seulement la survie (voire le développement) des espèces, mais aussi l'équilibre des écosystèmes dont dépend la qualité de vie des habitants.

Prendre en compte les espèces

Les dépendances vertes du territoire communal sont un lieu privilégié pour **engager la commune dans la protection de la biodiversité** : après des expertises à mener par des spécialistes, des mesures de gestion peuvent être mises en place afin de favoriser la biodiversité en fonction de chaque site (pose de nichoirs ou de gîtes, plantation d'arbres, protocole de fauche...).

Phases de travaux

En pleine transition écologique, les communes sont amenées à réaliser de nombreux travaux (isolation thermique, voirie, rénovation du bâti...). La préparation de ces **phases de travaux est un moment crucial pour protéger les espèces** présentes sur la commune. En anticipant ces travaux, et en étant accompagnées, les collectivités peuvent **maintenir les lieux d'accueil de la faune, ou préparer une compensation si l'évitement n'est pas possible** (en rajoutant des nichoirs sur les façades par exemple !).



© Edouard Beslot

Nichoirs à mésanges installés sur la façade d'un bâtiment

Favoriser la cohabitation

La proximité d'espèces sauvages peut parfois être contraignante pour la vie de la commune. L'objectif est de **favoriser la cohabitation entre la faune sauvage et les usagers**

des espaces publics. Pour cela, de nombreux aménagements existent et peuvent être mis en place pour conserver les espèces sur site tout en pérennisant l'activité humaine. Dans une commune du département, des **caissons isolants ont été installés à l'extérieur d'une école publique** pour préserver la colonie de Grands murins qui gîtent dans les combles !



© Nina Dugravot-- Verleyn

Caisson isolant pour les chauves-souris

Acquisition de milieux favorables

Pour protéger les espèces présentes sur la commune, une des solutions est **d'acquérir la propriété de milieux favorables à la faune sauvage** (cavité, prairie, carrière, haies...). Ainsi, c'est préserver le milieu et s'engager à favoriser l'accueil des espèces dans leur habitat naturel !

SENSIBILISER ET FORMER LES PUBLICS

Sensibiliser tous les publics – enfants, adultes, élus, entreprises, associations – permet de développer une conscience collective et une responsabilité partagée face aux enjeux environnementaux. En informant, en éduquant et en impliquant tous les citoyens, la LPO, aux côtés des collectivités, crée un terreau favorable à des actions concrètes et durables pour protéger la richesse du vivant.

Un programme pédagogique sur les Basses Vallées Angevines

Depuis 20 ans, un **programme pédagogique sur les Basses Vallées Angevines** est financé par des collectivités : ce programme permet à des écoles du territoire d'en apprendre plus sur les BVA et les espèces qui y vivent. Entre animations en classe et sur le terrain, chaque commune met en avant son patrimoine naturel auprès des plus jeunes.



Animation « Oiseaux nicheurs » dans les Basses Vallées Angevines

Aire Terrestre Éducative (ATE)

Une Aire Terrestre Éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de

connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves (primaire et collège). Les élèves sont des acteurs et décisionnaires directs de l'entretien de cette ATE, et c'est un projet éco-citoyen très formateur. Les collectivités **peuvent faire le choix de financer le projet, ou d'apporter un soutien technique** (plantation d'arbres, installation de nichoirs...) aux élèves et à leur professeur référent.

Animations pour le grand public

Sur de nombreuses communes, la LPO Anjou anime des sorties pour le grand public organisées par les collectivités. Ces animations permettent à toutes et tous d'en apprendre plus sur le **patrimoine naturel local et de partager la responsabilité de sa protection. C'est l'occasion pour les concitoyens de mieux s'approprier leur territoire et la nature de proximité !**

Former les agents de la ville

La LPO Anjou intervient auprès des communes pour former leurs agents à **l'entretien favorable à la biodiversité**. Ces formations portent sur de nombreux sujets : entretien des ponts au profit des chauves-souris, accueil de la biodiversité en ville, gestion des espaces verts pour favoriser l'accueil d'espèces sensibles...



Formation sur les reptiles

L'école du dehors

L'école du dehors est une méthode d'apprentissage qui consiste à **déplacer le lieu d'enseignement à l'extérieur** (dans une forêt, par exemple). Cette méthode facilite la **connexion des enfants avec le vivant**, et les confronte concrètement à la nature. Les bienfaits de cette pratique ont été documentés depuis de nombreuses années. Ce projet peut être mis en œuvre dans les écoles de la commune, avec l'accompagnement d'un éducateur nature.

© LPO Anjou

© Alexis Genuy

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS !

Vous êtes élu ou candidat aux élections et vous souhaitez mettre en place une de ces actions sur votre commune ? Contactez-nous ! La LPO Anjou accompagne les collectivités à porter des projets et des actions concrets pour accueillir et favoriser la biodiversité sur les territoires communaux.

OKS AMISSE

Chargé de communication et de partenariats
07 75 84 50 55 • oks.amisse@lpo.fr

POUR ALLER PLUS LOIN...

La LPO met à disposition **de nombreux outils** à destination des élus locaux ou candidats, techniciens territoriaux, adhérents et bénévoles de la LPO, pour accueillir la biodiversité sur les communes : 10 propositions d'actions concrètes à mettre en place sur sa commune, une revue d'initiatives locales partout en France, des fiches d'actions citoyennes axées sur des thématiques précises... Vous pouvez retrouver tous ces outils sur [le site de la LPO](#) !

LPO Anjou

35 rue de la barre 49000 ANGERS

Tél. 02 41 44 44 22 • lpo-anjou.org • anjou.accueil@lpo.fr

Association reconnue d'intérêt général

Responsable de rédaction : Reine Dupas

Relecture : Daniel Béguin

Ont collaboré à cette édition : les salariés de l'association

Mise en page : Oks Amisse

Photographie de couverture : © Benoît Marchadour